



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale des Territoires  
Service d'Appui aux Territoires Ruraux  
Pôle missions territoriales**

**AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION  
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DE L'INDRE**

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol

sur la commune de PARNAC

PC 036 150 22 S0006

Aux termes du rapport de présentation soumis pour avis à la commission en date du 18/11/2022 sous la présidence de Madame Hélène BURGAUD-TOCCHET, Directrice départementale adjointe des Territoires,

Considérant que :

- Le projet est situé en zone AE (extension future de la zone d'activités A) de la carte communale, zone constructible réservée à l'implantation d'activités artisanales, voire industrielles notamment celles incompatibles avec le voisinage des zones habitées ;
- Le projet, d'une surface de 3,8 hectares, n'impacte que 1,8 ha de terres agricoles et 2 ha de boisement de moins de 30 ans ne nécessitant pas de demande de défrichage ;

Au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

**La commission rend un avis FAVORABLE au projet  
à 7 voix POUR, 4 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS**

**La Directrice Départementale  
des Territoires Adjointe**

**Hélène BURGAUD-TOCCHET**